Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2015) **Heft:** 2065

Artikel: La BNS revient au franc fort : en lâchant l'euro, la Banque nationale

pourrait en fait aider le Conseil fédéral à suivre le peuple

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017268

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La BNS revient au franc fort

En lâchant l'euro, la Banque nationale pourrait en fait aider le Conseil fédéral à suivre le peuple

Yvette Jaggi - 16 janvier 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27093

La Banque nationale suisse (BNS), société anonyme avec siège à Zurich et Berne, ne fait en principe pas de politique autre que monétaire.

Sauf que ses décisions ont, comme celle du retour au franc fort, une portée dépassant son mandat légal qui consiste à assurer la stabilité des prix à moyen terme en tenant compte de l'évolution conjoncturelle.

En cessant de soutenir le cours plancher de 1.20 franc pour un euro, la BNS, qui inscrit pour plus de 200 milliards d'euros à l'actif de son bilan, a pulvérisé en une heure et demie ce 15 janvier une quarantaine de milliards de francs. Davantage que le rendement record obtenu l'année dernière (38 milliards), sans parler des 17 milliards de pertes au moins momentanées sur les réserves en dollars.

On peut discuter du moment choisi par la BNS pour la prise d'une décision à la fois grave et inattendue. Certes, ce moment semble justifiable par l'intention de la Banque centrale européenne de procéder, dès la semaine prochaine, au rachat d'obligations émises par des Etats en difficulté. Mais cette date de la mi-janvier tombe plutôt mal au seuil d'une année prometteuse, entamée avec des budgets et des offres que nombre d'entreprises doivent

déjà réviser - à la baisse évidemment.

En revanche, on doit admirer la manière dont la décision a été exécutée: pas le moindre signe annonciateur, aucune information parvenue aux plus initiés, pas même un signalement préalable adressé au Conseil fédéral ou au FMI. Effet de surprise total, prévenant toute spéculation mais aussi bousculant les acteurs de l'économie réelle.

Car les effets du tsunami déclenché par la BNS selon Nick Hayek, le patron de Swatch, sont aussi prévisibles que peu réjouissants: difficultés pour l'industrie d'exportation et pour le tourisme d'accueil international, augmentation du chômage dans l'économie privée, diminution de l'appel à la main-d'œuvre étrangère, ralentissement de la croissance, dont UBS a déjà baissé de moitié le taux présumé pour 2015 (de +1,4% $\dot{a} + 0.7\%$).

Voilà des perspectives qui rappellent immanquablement les objectifs des initiatives populaires de l'UDC contre l'immigration massive et d'Ecopop limitant la croissance démographique due au solde migratoire. Cette dernière heureusement écartée en novembre dernier, reste à mettre en œuvre l'article 121a introduit dans la Constitution

fédérale le 9 février 2014. Un an plus tard, le Conseil fédéral veut avoir proposé sa solution, censée à la fois respecter la volonté populaire (contingentement) et préserver les accords bilatéraux (libre circulation).

Nul doute que la décision de la BNS, qui marque une distance prise par rapport à la monnaie européenne et donc à l'égard de l'Union elle-même, recueille l'assentiment de la droite nationaliste. L'UDC admet que la loi du marché enfin reconnue vaut bien cing milliards d'exportations suisses en moins. Quant aux libérauxradicaux, ils s'accommodent de difficultés momentanées qu'ils estiment surmontables par la flexibilisation du marché du travail et le maintien d'une compétitivité mondialement reconnue. Jusqu'ici fidèle partisan du taux plancher, le PDC fait confiance à la BNS qui doit avoir pris sa décision après une analyse approfondie, de sorte que ni sa crédibilité ni sa capacité d'intervention ne s'en trouvent altérées.

d'enchaîner, en des termes analogues à ceux du PLR, sur le thème des conditions-cadres favorables qu'il veut développer: fidélité à la voie bilatérale, marché du travail en

Et le Conseil fédéral

souplesse, régime fiscal rendu encore plus attrayant par la troisième réforme de l'imposition de l'entreprise, sans oublier l'encouragement de l'innovation.

Pour parfaire le tout, la bénédiction de la <u>NZZ</u> est assurée par la plume de son rédacteur en chef économique, Peter A. Fischer. Avec l'Union syndicale suisse, et malgré l'alliance objective de certaines organisations économiques et professionnelles, le PSS se retrouve un peu seul pour défendre l'emploi qui évoluera en sens inverse du pouvoir d'achat, surtout si ce dernier

s'exerce outre-frontière, comme l'escomptent les grandes surfaces où l'on paie exclusivement en euros. Et vers lesquelles les CFF prévoient des trains supplémentaires pour cette fin de semaine, à destination de Konstanz par exemple.

Initiative sur le renvoi des étrangers criminels: un débat qui sent le réchauffé

Le sujet occupe la scène depuis les élections de 2007. Sans que l'on ait avancé

Alex Dépraz - 17 janvier 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27099

Le dossier du renvoi des criminels étrangers s'apparente de plus en plus à la recherche de la quadrature du cercle. Rappelons les données du problème.

Pour dynamiser sa campagne pour les élections fédérales d'octobre 2007, l'UDC lance une initiative intitulée «pour le renvoi des étrangers criminels». C'est la désormais fameuse affiche du mouton noir, reprise ensuite par de nombreux partis xénophobes européens. En février 2008, l'initiative est déposée, munie de plus de 200'000 signatures. Le texte enjoint d'expulser du pays les étrangers condamnés pour certaines infractions.

Il a soulevé d'emblée deux problèmes délicats (<u>DP 1857</u>). Premièrement, quelles sont les infractions qui entraînent une expulsion automatique du territoire suisse?

Deuxièmement, comment tenir compte dans l'application des droits fondamentaux de la personne concernée qui pourraient s'opposer à une expulsion, par exemple lorsque le délinquant est né en Suisse et y a toutes ses attaches familiales? Ces deux questions n'ont toujours pas trouvé de réponse politique.

Sous l'impulsion du PLR, le Parlement a d'abord élaboré une solution «clé en main» à titre de contre-projet direct à l'initiative de l'UDC. Mais, même s'il y avait moins d'une feuille de papier de différence entre les conséquences concrètes de l'initiative et celles du contre-projet (DP 1887), l'UDC n'a pas retiré son initiative.

La votation populaire oppose donc trois solutions: l'initiative, le contre-projet et le *statu quo*. Dans cette configuration où les votes reflètent parfois imparfaitement la volonté des citoyens (DP 2054), le constituant adopte l'initiative lors du vote du 28 novembre 2010.

Toutefois, cette victoire dans les urnes ne résolvait bien entendu aucune des deux difficultés précitées. La patate chaude tombe alors dans les mains du Conseil fédéral. En charge du dossier, la nouvelle venue Simonetta Sommaruga «fait un faux pli à ses habits neufs» (DP 1894) en invitant les initiants à participer aux travaux d'élaboration de la loi d'application. La marge de négociation est trop étroite, car l'UDC ne veut rien céder sur l'automaticité du renvoi.

Sans attendre le projet du Conseil fédéral, le parti quitte la table et lance une nouvelle initiative, dite «de mise en œuvre», qui aboutit en